

Réunion restreinte du 22 mars 2022

P.V. n° 19

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

SYSTEME COUPE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE U17

SAISON 2021/2022

129 Engagés

02/10/2021	1 er Tour	---- >	37	matches avec	74	clubs			
06/11/2021	2 ème Tour	---- >	36	matches avec	37	vainqueurs	+	35	entrants
15/01/2022	3 ème Tour	---- >	24	matches avec	36	vainqueurs	+	12	entrants
19/03/2022	4 ème Tour	---- >	16	matches avec	24	vainqueurs	+	8	entrants
30/04/2022	1/8èmes de Finale	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs	+		entrant
28/05/2022	1/4 de Finale	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
04/06/2022	1/2 Finales	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
11/06/2022	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			
			128	matches					129 équipes

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 22 MARS 2022

PAGE 2/3

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 16 matches de ce tour.

Calendrier des 1/8èmes de Finale :

8 matches avec les 16 vainqueurs du 4^{ème} tour.

La Commission procède à la constitution de 2 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 30 avril 2022 à 15h00**.

La durée de la rencontre est de 90 minutes, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur (**Il ne sera pas joué de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION !!!

Cette Coupe est ouverte aux joueurs U17, U16 et U15 aux conditions de surclassement de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match.

En conformité avec l'article 24/A Alinéa 1 et 2 des Règlements Généraux de la LFNA, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match.

La règle des remplacés remplaçants s'applique durant toute la compétition.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° 23399496 – Poule B – U.S. Lormont / F.C. St-André de Cubzac du 26/02/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements Litiges et Contentieux du 16/03/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U15 REGIONAL 1

Match n° 23401585 – Poule C – F.C. St-André de Cubzac / A.G.J.A. Caudéran du 05/02/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements Litiges et Contentieux du 16/03/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 23/03/2022 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.